

ODG Fédération Viticole Anjou Saumur

Mesures agro-environnementales relatives à l'utilisation
des herbicides dans les CDC



ANJOU SAUMUR
VIN ROYAL EN LOIRE

Historique

- **2008: Rédaction des cahiers des charges**
 - **Couvert végétal obligatoire dans les tournières pour toutes les AOC. Mesure considérée comme un premier pas.**
 - **Les CDC AOC Saumur Champigny et Saumur Puy Notre Dame prévoient l'obligation de gérer l'inter-rang avec l'entretien du sol ou la présence d'un couvert végétal.**



Historique

- **2011: CDC Coulée de Serrant et Savennières Roches aux moines rejoignent Saumur Champigny et Saumur Puy Notre Dame**

La question de l'utilisation des herbicides fait l'objet de discussion au sein de la Fédération. Plusieurs éléments de contexte:

- **Pression sociétale sur la qualité de l'eau, de l'air, des sols: SAGE Layon Lys Aubance/Qualité des eaux du Layon**
- **Evolution réglementaire: Interdiction de molécules**
- **Evolution des pratiques viticoles et développement de la certification**
- **Restructuration de notre groupement de développement: GDDV devient ATV 49: priorité à l'accompagnement collectif en viticulture, diffusion de préconisations relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires en toute indépendance.**



Historique

2011 : Discussion en CA de l'ODG sur l'interdiction du désherbage en plein. Pas de majorité dégagée à l'époque.

Incitation forte à l'évolution des pratiques considérant que l'interdiction du désherbage en plein est inéluctable à terme.



Historique

2016 : vote des mesures agro-écologiques au comité national vins AOC et IGP

AGROÉCOLOGIE // 8 mesures-types pour la filière viticole

Ces mesures s'appuient sur un diagnostic des actions agro-écologiques déjà entreprises au sein des filières engagées sous signes officiels de l'origine et de la qualité (SIQO). Elles ont été votées en 2016 par le Comité national des AOC viticoles et le Comité national des IGP viticoles de l'INAO.

1. Obligation d'enherbement du contour des parcelles
2. Interdiction du désherbage chimique en plein des parcelles de vigne
3. Enherbement des vignes
4. Amélioration de l'efficacité du matériel de pulvérisation
5. Réduction des quantités de produits phytosanitaires
6. Limitation des apports d'azote minéral de synthèse
7. Préservation des murets, bosquets, terrasses...
8. Respect de la séquence morphologique originelle des sols



Historique

2016: Le sujet utilisation des herbicides dans les CDC est de nouveau mis à l'ordre du jour au CA de l'ODG: volonté d'être acteurs

Commission « environnement » de l'ODG est chargée de faire une proposition

La commission propose de reprendre la disposition prévue au CDC Saumur Champigny en la complétant: 2 points importants

- Vérification à dire d'expert (pas de seuil)**
- Prise en compte de l'éventualité de l'utilisation des produits de biocontrôle**

Vote de la proposition par le CA de la Fédération et les AG des sections

Discussions nombreuses avec l'INAO/Ministère car non reprise de la mesure type



Historique

Oct 2019: Publication des cahiers des charges avec la disposition suivante

Un couvert végétal maîtrisé, spontané ou semé, est obligatoire sur l'inter-rang ; en l'absence de ce couvert végétal, l'opérateur réalise un travail du sol afin d'assurer la maîtrise de la végétation spontanée ou justifie de l'utilisation de produits de biocontrôle homologués par les Pouvoirs publics en viticulture.

En cas d'utilisation d'herbicides de biocontrôle sur une parcelle, l'utilisation d'autres herbicides est interdite.

Depuis 2019 vérification et suivi des pratiques

